

DOSSIER DE DEMANDE DE DISPENSES ET/OU D'ALLEGEMENTS

FORMATION TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Identification de l'apprenant

Monsieur

Madame

Nom : _____ Prénom : _____

Date et lieu de naissance : _____

Code postal et ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Je déclare avoir pris connaissance des informations concernant les dispenses et allègements.

Je déclare ne pas être concerné(e) par ces dispositions.

Je déclare relever de ces dispositions mais ne souhaite pas en bénéficier.

Je déclare relever de ces dispositions et m'engage à compléter l'intégralité du dossier (se reporter dès la page 2)

Fait à _____, le _____

Signature du demandeur :

Cursus antérieur

- Validation partielle du DETISF par la voie de la V.A.E.
 - Domaine de formation 1
Conduite du projet d'aide à la personne
 - Domaine de formation 2
Communication professionnelle et travail en réseau
 - Domaine de formation 3
Réalisation des actes de la vie quotidienne
 - Domaine de formation 4
Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
 - Domaine de formation 5
Contribution au développement de la dynamique familiale
 - Domaine de formation 6
Accompagnement social vers l'insertion

- Validation partielle par la voie de la formation
 - Domaine de formation 1
Conduite du projet d'aide à la personne
 - Domaine de formation 2
Communication professionnelle et travail en réseau
 - Domaine de formation 3
Réalisation des actes de la vie quotidienne
 - Domaine de formation 4
Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
 - Domaine de formation 5
Contribution au développement de la dynamique familiale
 - Domaine de formation 6
Accompagnement social vers l'insertion

👉 Photocopies des domaines de formation obtenus

Situation professionnelle actuelle

☞ Photocopies des certificats de travail et/ou contrat de travail

Demande dispense des certifications

Je soussigné(e) _____, sollicite conformément à l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'état de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale la reconnaissance de la dispense des épreuves de certification au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

Domaine de compétences 1

Conduite du projet d'aide à la personne

OUI	NON

Domaine de compétences 2

Communication professionnelle et travail en réseau

OUI	NON

Domaine de compétences 3

Réalisation des actes de la vie quotidienne

OUI	NON

Domaine de compétences 4

Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

OUI	NON

Domaine de compétences 5

Contribution au développement de la dynamique familiale

OUI	NON

Domaine de compétences 6

Accompagnement social vers l'insertion

OUI	NON

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses accordées :		OUI	NON
	Domaine de compétence 1		
	Domaine de compétence 2		
	Domaine de compétence 3		
	Domaine de compétence 4		
	Domaine de compétence 5		
	Domaine de compétence 6		
Motif :			

Demande de dispense et/ou d'allègement de formation théorique

Je soussigné(e) _____, sollicite conformément à l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'état de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale la reconnaissance de la dispense et/ou de l'allègement de la formation théorique au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

	Dispense	Allègement
Domaine de formation 1 (270 heures) Conduite du projet d'aide à la personne Allègement possible 67 heures maximum		
Domaine de formation 2 (100 heures) Communication professionnelle et travail en réseau Allègement possible 25 heures maximum		
Domaine de formation 3 (150 heures) Réalisation des actes de la vie quotidienne Allègement possible 37 heures maximum		
Domaine de formation 4 (150 heures) Transmission des savoirs et des techniques nécessaires dans leur vie quotidienne Allègement possible 37 heures maximum		
Domaine de formation 5 (150 heures) Contribution au développement de la dynamique familiale Allègement possible 37 heures maximum		
Domaine de formation 6 (130 heures) Accompagnement social vers l'insertion Allègement possible 32 heures maximum		

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses et/ou allègements accordés :		OUI	NON
	Domaine de formation 1		
	Domaine de formation 2		
	Domaine de formation 3		
	Domaine de formation 4		
	Domaine de formation 5		
	Domaine de formation 6		
Motif :			

Demande de dispense et/ou d'allègement de formation pratique (stages)

Je soussigné(e) _____, sollicite conformément à l'arrêté du 25 avril 2006 relatif au diplôme d'état de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale la reconnaissance de la dispense et/ou de l'allègement de la formation pratique au regard du/des diplôme(s) professionnel(s) ou validation partielle énoncés ci-dessus.

Pour rappel, les stages sont référés à quatre des six domaines de formation.

	Dispense	Allègement
Domaine de formation 1 (420 heures) Conduite du projet d'aide à la personne Allègement possible 105 heures maximum		
Domaine de formation 4 (420 heures) Transmission des savoirs techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne Allègement possible 105 heures maximum		
Domaine de formation 5 (175 heures) Contribution au développement de la dynamique familiale Allègement possible 43 heures maximum		
Domaine de formation 6 (140 heures) Accompagnement social vers l'insertion Allègement possible 35 heures maximum		

Signature du demandeur :

Cadre réservé à la commission pédagogique IRTS CA :

Dispenses et/ou allègements accordés :		OUI	NON
	Domaine de formation 1		
	Domaine de formation 4		
	Domaine de formation 5		
	Domaine de formation 6		
Motif :			

COMMISSION PEDAGOGIQUE

RECAPITULATIF DES ACCORDS / REFUS DES DEMANDES DE DISPENSES ET/OU ALLEGEMENTS

Formation Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale

Date : _____

Dispense de certifications

Dispense et/ou allègement de la formation théorique

Dispense et/ou allègement de la formation pratique